

**2018-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit et est
adopté tel que présenté.

2018-01-03 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de décembre 2017 au montant total de
285,895.86\$ soient acceptées et payées.

Avis de motion – Politique de gestion contractuelle

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Angèle Bastien, que lors d'une session subséquente, le conseil présentera sa politique de gestion contractuelle

**2018-01-04 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE
DE RISQUE INCENDIE**

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC des Collines-de-l'Outaouais une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie datant du 4 octobre 2017

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie à ce jour et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années à venir

ET QUE la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette une réduction de prime de 10% au chapitre de l'assurance des biens (bâtiments/contenu), à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

2018-01-06 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DOSSIER RIRL 2016-283B

ATTENDU que les travaux de traitement de surface double ont été faits sur le chemin Thomas Nord tel que stipulé dans l'appel d'offres prévu à cet effet (en septembre 2017)

ATTENDU que les travaux ont été réalisés par « Pavage Lafleur » tel que mentionné dans la résolution no. 2017-02-29

ATTENDU que la MRC Vallée de la Gatineau a été mandatée pour faire l'appel d'offres (plans et devis) ainsi que la supervision de chantier

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE la présente résolution soit acheminée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour finaliser le dossier

2018-01-07 SUIVI DE LA VISITE D'INSPECTION DE LA GÉNÉRATRICE À L'EAU POTABLE

ATTENDU que suite à l'inspection annuelle de la compagnie Toromont sur la génératrice à l'eau potable (groupe électrogène), ceux-ci recommandent les travaux suivants par mesures préventives :

Remplacement du système refroidissement (3) ans :	1092.30\$
Remplacement de la courroie du ventilateur :	221.63\$
Remplacement du boyau d'alimentation carburant :	108.02\$
Frais de déplacement :	419.40\$

Total	1841.35\$
--------------	------------------

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Josée St-Louis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise les travaux recommandés par Toromont au montant de 1841.35\$ plus les taxes applicables

2018-01-08 FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme est composé de 3 membres du conseil et de 4 résidents(es) de la municipalité

ATTENDU que les membres du conseil sont :

1. Antonin Brunet
2. François Routhier
3. Richard David

ATTENDU que les membres résidents sont :

1. André St-Amour
2. Serge Lépine
3. Marc Beaudry
4. Jonathan Faubert

ATTENDU que les membres du CCU sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, demande de dérogation mineure et demande d'autorisation ou d'exclusion relativement à la zone agricole définie par la loi sur la protection du territoire agricole du Québec

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE les membres du comité consultatif reçoivent la rémunération selon leur présence telle que mentionnée dans la résolution no. 2016-07-145 soit :

	Rémunération	Alloc. dépense	Total
Président	34.85\$	17.43\$	52.28\$
membre	20.81\$	10.40\$	31.21\$

2018-01-09 RÉNOVATION CADASTRALE – MANDATER L'ARPENTEUR POUR FAIRE LES DESCRIPTIONS TECHNIQUES

ATTENDU la municipalité subit la rénovation cadastrale sur l'ensemble de son territoire tel que prévu par le ministère d'énergie et ressources naturelles

ATTENDU que la firme d'arpenteur François Gauthier a été mandatée pour faire la réalisation de la rénovation cadastrale sur notre territoire

ATTENDU qu'afin de régulariser les titres de propriété de nos chemins et rues nous devons mandater l'arpenteur pour préparer la description technique

ATTENDU que la firme d'arpenteur-géomètre François Gauthier propose de faire les descriptions techniques pour les 24 parcelles en litige pour un montant total de 12,450.00\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil mandate l'arpenteur-géomètre François Gauthier pour préparer la description technique pour les parcelles en litige afin de régulariser les parties de chemins désaffectés à fermer et rétrocéder celles-ci au coût de 12,450.00\$ plus taxes

2018-01-10 REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE CRSBPO DE L'OUTAOUAIS (BIBLIOTHÈQUE)

ATTENDU que selon l'entente de service entre le CRSBPO et la municipalité, nous devons nommer par résolution deux (2) personnes pour représenter notre municipalité entre autres lors des assises du réseau Biblio, soit un élu et un responsable de bibliothèque

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil nomme madame Julie Bégin à titre de responsable de la bibliothèque ainsi que madame Line Quevillon à titre d'élue municipale

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2018-01-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée 19 h 38

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par
Denis Légaré, maire